

ANNEXE SITUATION FAMILIALE

DEMANDE AU TITRE DU RAPPROCHEMENT DE CONJOINT / AUTORITE PARENTALE CONJOINTE / PARENT ISOLE

Attention : la présente annexe concerne uniquement les pièces justificatives, les points de bonification doivent obligatoirement être demandés lors de la participation au mouvement dans MVT 1D.

Les pièces justificatives seront saisies **exclusivement** sur l'application COLIBRIS, selon le tutoriel figurant ci-joint, **avant le 11 avril 2025 délai de rigueur.**

Pour rappel, les pièces justificatives à fournir selon la situation familiale sont :

1/ Rapprochement de conjoint :

- Agents mariés : photocopie du livret de famille
- Agents non mariés ayant un enfant en commun : photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance ou copie de la reconnaissance anticipée établie avant le 1^{er} janvier 2025.
- PACS : attestation du PACS, justificatif administratif établissant l'engagement dans les liens d'un PACS et extrait d'acte de naissance portant l'identité et le lieu d'enregistrement du PACS.
- Attestation de la résidence professionnelle et de l'activité du conjoint (copie contrat de travail et dernier bulletin de salaire)

2/ Autorité parentale conjointe :

- Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance du ou des enfants
- Photocopie de la décision de justice
- Certificat de scolarité ou d'apprentissage pour les enfants âgés de moins de 18 ans au 01/09/2025
- Pièce justificative concernant la commune sollicitée
- Le cas échéant une attestation sur l'honneur signée des deux parents fixant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.

3/ Parent isolé :

- Photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance ou de toutes pièces officielles attestant de l'autorité parentale unique
- Toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant.

TUTORIEL COLIBRIS

1/ Se connecter à la plateforme Colibris Corse :

2 méthodes d'accès sont possibles. Il est indispensable de connaître vos **identifiant et mot de passe** académiques (ceux qui sont utilisés pour Arena ou le mail académique).

a/ Via votre portail « Arena »

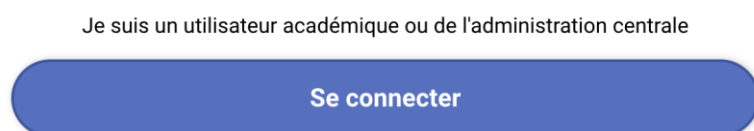
Connectez vous sur <https://id.ac-corse.fr> , Cliquez sur “**Enquête et Pilotage**” , Cliquez sur “**Colibris - Portail des démarches**”



Cliquez ensuite sur le bouton “**Connexion**” en haut à droite :



Cliquez sur le bouton bleu lien « **Se connecter** » :



b/ Méthode directe : Obligatoire si vous n’avez pas de compte mail dans l’académie de Corse :

Accédez à : <https://portail-corse.colibris.education.gouv.fr/>

Cliquez ensuite sur le bouton “**Connexion**” en haut à droite

Cliquez sur le bouton bleu lien « **Se connecter** »

Saisissez votre identifiant et mot de passe de messagerie après avoir choisi votre guichet académique

2/ Choisir la démarche :

Choisissez ensuite "Premier degré", puis cliquez sur le lien 'bonification pour motif familial'



**ACADÉMIE
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Colibris



Accueil Personnels d'encadrement **Premier degré** Second degré Personnels BIATPSS Mes demar

PRESTATIONS SOCIALES

RH - Demande de remboursement forfaitaire de cotisation PSC en santé

MOUVEMENT INTRA DÉPARTEMENTAL HAUTE-CORSE

Demande de bonification pour motif familial



3/ En cas de difficulté :

Si vous ne connaissez pas vos identifiant et mot de passe, suivez les instructions ici <https://www.ac-corse.fr/messagerie-academique-121910> afin de vous connecter à ARENA.

Si vous n'arrivez pas à saisir votre demande dans colibris, envoyez un mail à assistance-colibris@ac-corse.fr